

Pour anticiper au mieux la gestion d'une inondation

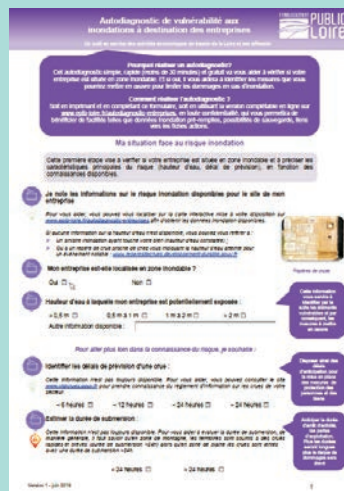


Particuliers

Mettre en œuvre un Plan Familial de Mise en Sûreté inondation

Entreprises

Réaliser un auto-diagnostic de vulnérabilité



Agriculteurs Viticulteurs

Réaliser un auto-diagnostic de vulnérabilité

Pour aller plus loin : www.eptb-loire.fr/autodiagnostic-entreprises

Les mesures prescrites par le PPRI ont pour objectifs :



Mise en sécurité des occupants



Réduction du délai de retour à la normale



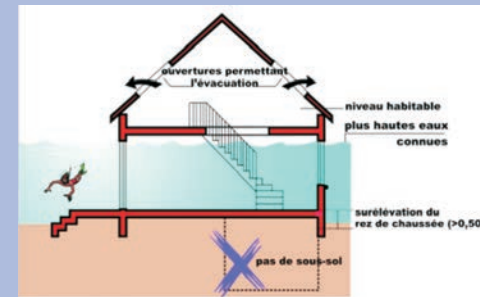
Réduction des dommages

► Pourquoi créer un étage au dessus des plus hautes eaux connues (PHEC) ?

- Pour attendre les secours en sécurité
- Pour se reloger provisoirement en attendant la réparation des parties inondées

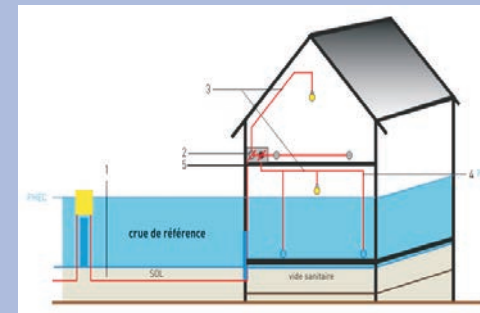
Comment doit-il être conçu ?

- De surface proportionnée au logement.
- De hauteur sous plafond suffisante (1,80m).
- Doté d'ouvertures suffisantes, aisément accessibles de l'intérieur et de l'extérieur pour permettre l'évacuation des habitants en cas d'inondation.
- Directement accessible de l'intérieur par un escalier.
- Cet étage est aussi habitable hors période de crue ! (chambre, salle de jeu,...)



► Comment sécuriser l'installation électrique ?

- En réalisant une pose descendante (en parapluie) à partir du plafond hors d'eau ou en prévoyant un réseau étanche.



► Pourquoi mettre un clapet antiretour sur la conduite d'évacuation des eaux usées ?

- Pour éviter le reflux de celles-ci dans le bâtiment en cas de crue.



► Pourquoi ancrer les citernes ou les placer au dessus de la cote des plus hautes eaux Connues (PHEC) ?

- Pour limiter le risque de pollution et éviter les embâcles en cas de crue.



Quelques conseils pour aller plus loin...

► Les fondations du bâtiment et les vides sanitaires doivent pouvoir assurer leur fonctions essentielles:

- Une bonne tenue du bâtiment aux pressions exercées par l'inondation,
 - Un blocage des remontées capillaires (humidité provenant du sol)
 - Une facilitation du retour à la normale, en facilitant l'assèchement et le nettoyage du bâtiment
- Par exemple : un vide-sanitaire d'une hauteur de 0,80 m permet de circuler pour réparer et nettoyer

► Les matériaux : aucun n'est totalement invulnérable à l'inondation.

- Prévoir des matériaux à séchage rapide ou dont le remplacement est facile
- Par exemple : installer des menuiseries supportant une immersion prolongée

► Les piscines : matérialiser les emprises des piscines pour assurer la sécurité des secours et éviter les chutes dans ces trous d'eau

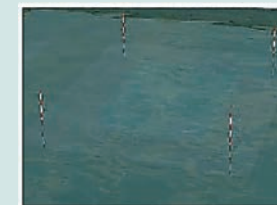


◀ Piscine privée équipée d'une barrière de sécurité

La barrière de sécurité reste visible tant que le niveau de l'eau est inférieur à sa hauteur



◀ Les piquets délimitent l'emprise au sol de la piscine lorsque le niveau de l'eau dépasse la barrière.



► Les vérandas : laisser l'eau y pénétrer au fur et à mesure que le val se remplit pour équilibrer les pressions. Les doter d'une structure résistant au courant et aux chocs avec les objets flottants. Utiliser du verre feuilleté pour limiter les dommages